



TARIFS des DROITS et PRESTATIONS 2022-2023

Conseil d'administration du 12 juillet 2022

Nota.

Les droits d'inscription de l'IEP de Grenoble (diplôme de Sciences Po Grenoble) sont votés hors participation éventuelle à la cotisation dite « Vie étudiante » (CVEC) acquittée auprès du CROUS préalablement à l'inscription à l'IEP de Grenoble (exonérations fixées nationalement).

La Commission d'exonération de l'établissement est sollicitée pour la prise en compte des situations particulières.

1. Inscriptions en formation initiale

Les cinq années du diplôme de Sciences Po Grenoble figurent sous l'appellation A1, A2, A3, A4, A5.

1.1. A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble hors EAD	Tarifification modulée
1.2. A2 du diplôme de Sciences Po Grenoble dérogatoire à l'obligation de mobilité internationale sortante	<i>Tarifification modulée déduction faite des droits nationaux de niveau licence</i>
1.3. A1 à A3 du diplôme de Sciences Po Grenoble - parcours international	5000€
1.4. A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble relevant d'une convention avec un autre établissement en France ou à l'étranger	<i>Se reporter aux dispositions établies par les conventions</i>
1.5. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble hors les murs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutualisation Inter-IEP dans un IEP du réseau (hors IEP Paris) 	50 % des droits modulés en mutualisation sortante 650 € en mutualisation entrante
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un autre établissement d'enseignement supérieur 	50 % des droits modulés
1.6. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement à distance (EAD) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 ▪ Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD 	1 300 € 500 €
1.7. A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en contrat d'apprentissage : parcours « Ingénierie financière et Management des organisations privées » <small>Droits d'inscription pris en charge par Formasup. Montant fixé sur la base du budget prévisionnel déposé auprès de Formasup, susceptible de variations en fonction du nombre d'inscrits.</small>	6 718 €
1.8. Contribution « Sport » Obligatoire pour les années A4 et A5 lorsqu'une option sport est choisie par l'étudiant comme sport non noté. Contribution « Sport de plein air » (participation location de matériel, transport, ...):	15 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sport de plein air automne - semestre 1 ▪ Sport de plein air hiver – semestre 2 	60 € 90 €
1.9. Redoublements en formation présentielle ou en EAD <u>Redoublements classiques</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A1 à A5 ▪ A2 dérogatoire à l'obligation de mobilité internationale sortante 	Tarifification modulée <i>Cf. 1.2</i>
<u>Redoublements en enseignement à distance (EAD)</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 ▪ Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD 	<i>Cf. 1.6</i>
<u>Redoublements pour mémoire seul ou stage seul en EAD</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droits A4 et A5 ▪ Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD 	650 € 500 €

<p>1.10. Inscription en année de césure</p> <p>Césure avec accompagnement pédagogique cf. règlement des études</p> <p>Césure sans accompagnement pédagogique</p>	<p>50% des droits applicables</p> <p>Néant</p>
<p>1.11. Préparation aux concours externes de la fonction publique (CPAG externe)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscription préparation CPAG externe 1 300 € ▪ Demandeur d'emploi sans prise en charge 200 € ▪ Demandeur avec prise en charge par un fonds de formation 1 300 € 	
<p>1.12. Préparation aux concours dans le cadre de la Préparation ENA EXTERNE</p>	<p>1 300 €</p>
<p>1.13. Certificats en enseignement à distance (EAD) ¹</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études politiques en EAD 2 100 € ▪ Certificat d'études administratives en EAD 2 100 € 	
<p>1.14. Certificats en enseignement à distance (EAD) ² : inscription complémentaire en sus d'une inscription en A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble (art.1.1)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études politiques en EAD 800 € ▪ Certificat d'études administratives en EAD 800 € 	
<p>1.14.2 Etudiants boursiers sur critères sociaux ou ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus</p> <p>1.14.3 Etudiants boursiers sur critères sociaux ou ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus : A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement à distance (EAD)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais spécifiques liés à l'EAD 250 € 	<p>Exonérés³ (cf. articles R 719-49 et L.821-1 du Code de l'éducation)</p> <p>Cf.1.13.1</p>
<p>1.15. Annulation d'inscription A1 à A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble Aucun remboursement sauf décision du directeur de l'IEP de Grenoble au vu des circonstances et sur justificatifs (exemples : inscription dans un autre établissement d'enseignement supérieur, raison de santé, obtention d'un CDI)</p> <p>Si remboursement des droits versés</p>	<p>Retenue de 200 €</p>
<p>1.16. Etudiants étrangers suivant une scolarité adaptée, hors programmes d'échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cursus pour 1 année 1 300 € ▪ Cursus pour 1 semestre 650 € 	

¹ Formation non habilitée à recevoir des boursiers.

² Formation non habilitée à recevoir des boursiers.

3 A l'exception des certificats en enseignement à distance.

1.17. Inscription en module(s) de formation initiale	
Module(s) à l'unité proposé(s) dans le programme des certificats en enseignement à distance	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Un cours de certificat 	210 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'études administratives en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Un cours de certificat 	210 €
Module(s) à l'unité proposé(s) parmi les enseignements des parcours du diplôme de l'IEP en EAD	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 et A5 <ul style="list-style-type: none"> - Un cours en EAD 	210 €
1.18. Poursuite d'étude après obtention du diplôme de l'IEP de Grenoble (art.3.3.3 du règlement des études et des examens : 5^{ème} année autre parcours : obtention d'un diplôme d'établissement spécifique)	1 300 €

2. Inscriptions en formation continue

En préambule, il est apporté une précision sur la définition de « stagiaire non pris en charge ». Il faut entendre par cette qualité « le stagiaire sans autre prise en charge que le Compte Personnel de Formation (CPF) autonome, ou également appelé confidentiel ».

Les tarifs indiqués ci-dessous sont exemptés de TVA (Article 261.4.4 du CGI).

2.1. Formations avec des aménagements particuliers d'enseignement

En cas de **financement partiel** de la formation par un employeur ou un fonds de formation, le stagiaire s'acquitte de la somme restant à prendre en charge.

2.1.1. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement présentiel	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) 	3 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	1 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A5 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) 	6 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A5 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	3 000 €
2.1.2. A4 et A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble en enseignement à distance (EAD)	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) 	4 000 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A4 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	2 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A5 - Stagiaire pris en charge par un employeur, un fonds de formation, Pôle emploi... (plein tarif) 	6 500 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A5 - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	3 500 €

<p>2.1.3. Executive master</p> <p>a) Executive master « Gestion de risques et Management de la sécurité et de la sûreté»</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 6 000 € ▪ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 3 000 € <p>b) Executive master « Data & Marketing »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge et non pris en charge (plein tarif) 5 900 € <p>c) Executive master « Piloter un projet foncier en contexte de transition »</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge et non pris en charge (plein tarif) 3 700 € <p>d) Redoublements en Executive master pour mémoire seul (EAD compris)</p>	<p>25% des droits afférents à chaque Executive master</p>
<p>2.1.4. Certificat d'établissement en PPS Certificat d'établissement en Politiques Publiques de Santé (PPS) (Partenariat avec l'IFCS / CHU Grenoble Alpes)</p>	<p><i>Se reporter aux dispositions établies par la convention</i></p>
<p>2.1.5. Certificats en enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'Etudes Politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 3 500 € ○ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 2 100 € ▪ Certificat d'Etudes Administratives en EAD <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 3 500 € ○ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 2 100 € 	
<p>2.1.6. Module(s) à l'unité proposé (s) dans le programme des certificats en enseignement à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat d'Etudes Politiques en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire pris en charge (plein tarif) 350 € - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 210 € ▪ Certificat d'Etudes Administratives en EAD <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire pris en charge (plein tarif) 350 € - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 210 € ▪ CERTificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et d'Etudes Administratives (dit CERPEPA) <ul style="list-style-type: none"> - Stagiaire pris en charge (plein tarif) 350 € - Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 210 € 	<p>Tarif unitaire par module suivi</p>
<p>Module(s) à l'unité proposé (s) dans le cadre de la convention de partenariat avec la cour d'Appel de Grenoble (cf. convention)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module 180 € 	<p>180 €</p>
<p>2.1.7. A5 en deux ans du diplôme de Sciences Po Grenoble parcours « Direction de projets culturels - Option Cadres culturels territoriaux » (Partenariat avec l'Observatoire des Politiques Culturelles)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge (plein tarif) 6 500 € ▪ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 5 850 € 	<p><i>Montant total des droits (exemptés de TVA (Article 261.4.4 du CGI))</i></p>

2.1.8. A5 en deux ans du diplôme de Sciences Po Grenoble parcours « Villes, territoires, solidarités » (Partenariat avec Institut de Formation des Travailleurs Sociaux d'Echirolles)	<i>Se reporter aux dispositions établies par la convention</i>
2.1.9. Certificat « Enjeux de sécurité : innovations techniques et stratégiques » <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat ▪ 1 module <i>Conditions tarifaires : Délibération votée au CA du 31 mai 2018</i>	3 000 € 1 000 €
2.1.10. Poursuite d'étude après obtention du diplôme de l'IEP de Grenoble (art.3.3.3 du règlement des études et des examens : 5^{ème} année autre parcours : obtention d'un Executive master)	1 300 €

2.2. Formations sans aménagement particulier d'enseignement

A4 ou A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaire pris en charge par un employeur, fonds de formation, Pôle emploi...(plein tarif) ▪ Stagiaire non pris en charge (tarif exonéré) 	2 500 € 1 300 €
--	--------------------

2.3. Contrats de professionnalisation

Tarif équivalent à celui du diplôme concerné dans le cadre d'une prise en charge en formation continue ou apprentissage.

2.4. Inscription en année de césure

Césure avec accompagnement pédagogique Cf. Règlement des études	650 €
Césure sans accompagnement pédagogique	Néant

2.5. Redoublement en Formation continue (pour mémoire seul)

A4 ou A5 du diplôme de Sciences Po Grenoble	650 €
Auxquels s'ajoutent les frais spécifiques liés à l'EAD	500 €

2.6. Préparation aux concours de la fonction publique dans le cadre de la PrépENA et du CPAG

2.6.1. Préparation aux concours dans le cadre de la Préparation ENA EXTERNE	1 300 €
2.6.2. Préparation aux concours dans le cadre de la Préparation ENA INTERNE - Fonctionnaires détachés <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscrits uniquement à la préparation au concours d'entrée à l'ENA 	<i>Exonérés</i>

<p>2.6.3. Préparation aux concours dans le cadre du CPAG INTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés du secteur privé (préparation troisième concours) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stagiaires pris en charge par un employeur, un fonds de formation (plein tarif) 4 400 € ○ Stagiaires non pris en charge (tarif exonéré) 2 300 € ▪ Agents de la fonction publique d'Etat (formation financée par une contribution de la DGAFP) 300 € ▪ Titulaires ou contractuels de la fonction publique hospitalière et des collectivités territoriales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agents pris en charge (plein tarif) 1600 € ○ Agents non pris en charge (tarif exonéré) 800 € ▪ Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demandeurs d'emploi indemnisés pris en charge par un fonds de formation ou Pôle emploi (plein tarif) 1 600 € ○ Demandeurs d'emploi non pris en charge (tarif exonéré) 200 € 	
<p>2.6.4. Préparation aux concours dans le cadre du CPAG EXTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stagiaires pris en charge par un employeur ou un fonds de formation (plein tarif) 4 400 € ▪ Stagiaires non pris en charge 2 300 € ▪ Demandeurs d'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ○ Demandeurs d'emploi indemnisés pris en charge par un fonds de formation ou Pôle emploi (plein tarif) 1 600 € ○ Demandeurs d'emploi non pris en charge (tarif exonéré) 200 € 	
<p>2.6.5. Préparation aux concours de l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudiants de l'IEP de Grenoble de l'année universitaire en cours Exonérés ▪ Autres publics 300 € 	

2.7 Validation des acquis de l'expérience (VAE)

<p><u>Dispositif commun :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recevabilité du dossier ▪ Etude de positionnement par le jury (faisabilité et recommandations) ▪ Accompagnement (12h) (<u>facultatif</u>) ▪ Frais de jury ▪ Droits d'inscription au diplôme concerné <p><u>Dispositif particulier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours du diplôme de Sciences Po Grenoble organisés conjointement avec un autre établissement d'enseignement supérieur du site 	<p style="text-align: right;">Gratuit 200 € 1 200€ 850€ 1 300€</p> <p style="text-align: center;"><i>Se reporter aux dispositions établies par convention</i></p>
--	---

2.8 Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

<p>Procédure VAPP d'accès au diplôme de Sciences Po Grenoble, à un Executive master ou à un Certificat</p>	<p style="text-align: right;">200 €</p>
--	---

2.9. Formation continue non diplômante, non certifiante

Délibération votée au CA du 31 mai 2018

2.10. Formation continue - exonération des frais d'inscription

<ul style="list-style-type: none">▪ Stagiaire ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus▪ Stagiaire bénéficiant du statut de réfugié politique	Exonération des frais d'inscription
--	-------------------------------------

3. Candidatures sur dossier ou par concours

3.1. Inscription au concours de 1^{ère} année (A1, concours général et concours parcours international) et 4^{ème} année (A4)	110 €
Boursier de l'année en cours (hors concours parcours international)	25 €
Bénéficiaires du dispositif POS ou POPH	<i>Exonérés</i>
3.2. Frais de candidature pour la Préparation ENA, CPAG EXTERNE et INTERNE	60 €
<ul style="list-style-type: none">▪ Demandeurs d'emploi non pris en charge par un fonds de formation	<i>Exonérés</i>
3.3. Frais de candidature pour le Certificat d'études politiques (CEP) et Certificat d'études administratives (CEA) en enseignement à distance (EAD)	30 €
<ul style="list-style-type: none">▪ CERTificat Pluridisciplinaire d'Etudes Politiques et d'Etudes Administratives (CERPEPA)	<i>Exonération</i>
3.4. Inscription au concours de journalisme	50€
Boursiers de l'année en cours, étudiants en cours de l'IEP de Grenoble et étudiants en cours de l'université Grenoble Alpes	<i>Exonérés</i>
3.5. Sélection directe en 5^{ème} année (formation continue)	Exonération de frais de sélection
3.6. Formation continue – Exonération des frais de candidature sur dossier ou par concours	Exonération de frais de sélection
<ul style="list-style-type: none">▪ Stagiaire ayant une carte d'invalidité de 80% ou plus▪ Stagiaire bénéficiant du statut de réfugié politique	

4. Prestations diverses (soumises à TVA)

PRESTATIONS	Montant TTC
4.1. Carte de lecteur permettant l'accès au centre de documentation pour les étudiants non-inscrits à l'IEP.	
<ul style="list-style-type: none">▪ Semestrielle▪ Annuelle	48 € 72 €
<i>NB : Les étudiants inscrits à l'Ecole Doctorale sont exonérés</i>	
4.2. Photocopies (l'unité)	0,06 €

4.3. Crédits d'impression (100 pages) <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1ère année tarif applicable au-delà des 100 premières pages gratuites ▪ 3, 4, 5èmes années tarif applicable au-delà des 300 premières pages gratuites 	8,4 €
<i>NB : Etudiants élus dans les instances de l'établissement</i>	
<i>100 pages en sus, à titre gratuit</i>	
4.4. Réédition de la carte d'étudiant (en cas de perte uniquement) <i>NB : Gratuite sur production d'une déclaration de vol signée des autorités compétentes</i>	36 €

4.5. Locations de salles informatiques

LOCAUX	Coût horaire TTC
Salle informatique (10 à 12 postes)	120 €

4.6. Locations de salles

LOCAUX	Coût à la ½ journée TTC
Amphithéâtre A (350 places) avec sonorisation	500 €
Amphithéâtre B (290 places)	400 €
Amphithéâtre C (250 places)	300 €
Amphithéâtre D (95 places)	100 €
Amphithéâtre E (95 places)	100 €
Amphithéâtre F (120 places)	200 €
Salles de cours et de réunions de moins de 30 places (tarif d'une salle)	60 €
Salles de cours et de réunions de plus de 30 places (tarif d'une salle)	100 €
Salle des actes (dite « salle Domenach»)	100 €
Salle des conseils	150 €
Halls (par mètre carré utile)	10 €

4.7. Locations de matériel

MATERIELS	Coût à la journée TTC
Matériel de sonorisation	80 €
Vidéoprojecteur	250 €

En matière de location de locaux et/ou de matériel, un tarif préférentiel ou une gratuité peuvent être consentis à d'autres établissements ou organismes universitaires ou non, par convention.